

# Quelles sont les exigences pour le remboursement du coût des orthèses?

Si on vous a prescrit des orthèses, voici des renseignements qui vous aideront à présenter une demande de règlement.

**Les orthèses dont le coût est remboursable sont :**

1. médicalement nécessaires;
2. prescrites par un médecin, un podiatre ou un podologue autorisé;
3. prescrites avant leur achat;
4. fabriquées sur mesure;
5. livrées au membre et entièrement payées par ce dernier.

À noter que le membre est responsable des frais qui pourraient être exigés pour obtenir ces renseignements. On peut demander d'autres renseignements lors de l'examen de la demande de règlement.



## Comment présenter une demande de règlement pour orthèses

Remplir le formulaire *Demande de règlement – Assurance maladie complémentaire* du RAEO et y annexer les documents suivants :

1. La recommandation du médecin, du podiatre ou du podologue autorisé avec l'indication du problème médical qui nécessite l'emploi des orthèses.
2. Une copie des résultats de l'examen biomécanique et de l'analyse de la démarche effectués.
3. Une description du processus utilisé pour la fabrication des orthèses, y compris la technique de moulage et les matériaux utilisés.
4. Une preuve du paiement intégral des orthèses (le reçu).

*Ces documents doivent accompagner la demande de règlement initiale afin d'éviter tout délai dans l'étude et le paiement de la demande.*

Prière d'adresser ces renseignements et le formulaire *Demande de règlement d'assurance maladie complémentaire* dûment rempli au RAEO :

**Règlements d'assurance maladie du RAEO**  
**125, promenade Northfield Ouest**  
**CP 218**  
**Waterloo ON N2J 3Z9**

La décision du RAEO ou toute demande de renseignements supplémentaires vous sera communiquée par écrit.

## Conseils pour l'achat d'orthèses sur mesure de bonne qualité

L'assureur du RAEO, la Financière Manuvie, a effectué des vérifications et elle a découvert que les orthèses sont prescrites plus souvent que nécessaire ou qu'elles sont parfois procurées de manière inappropriée. Des orthèses mal faites peuvent stresser les muscles, les tendons, les os et les articulations et causer de la douleur.

1. **Choisissez un fournisseur autorisé et digne de confiance, tel un podiatre ou un podologue**, qui est qualifié pour effectuer un examen biomécanique et une analyse de la démarche. *Nous donnons plus loin des liens aux organismes qui encadrent les professionnels travaillant dans le domaine des orthèses.*
2. **Assurez-vous que l'on fasse un examen biomécanique et une analyse de la démarche.**
3. **Assurez-vous que les orthèses soient fabriquées sur mesure.** Une orthèse faite sur mesure est fabriquée à partir de zéro au moyen d'un moulage de votre pied. Utiliser la taille des chaussures ou une empreinte du pied prise sur un tampon à l'encre pour fournir des semelles préfabriquées n'est pas considéré comme du sur mesure.

Si le fournisseur indique qu'il peut vous procurer des orthèses le jour même ou s'il n'a pas fait d'examen biomécanique ni d'analyse de la démarche, il y a fort à parier que les orthèses ne sont pas faites sur mesure.

Veuillez noter que certains des renseignements fournis ici pourraient ne pas s'appliquer à votre régime. Vous pouvez consulter les données sur votre régime dans le site protégé du RAEO à l'intention des participants, au [www.servicesraeo.com](http://www.servicesraeo.com), ou en appelant les services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.

# La fraude en avantages sociaux

## **Qu'est-ce que la fraude en avantages sociaux?**

*Commettre une fraude en avantages sociaux, c'est tromper ou encore cacher ou dénaturer intentionnellement des renseignements dans le but d'obtenir le paiement d'avantages à une personne ou à un groupe.*

Le RAEO est résolu à protéger les membres et les groupes contre la fraude en avantages sociaux. Les demandes de règlement frauduleuses vous mettent à risque, autant vous que votre régime d'avantages.

Le RAEO collabore étroitement avec son partenaire, la Financière Manuvie, pour enquêter sur toutes les demandes de règlement suspectes. Récemment, certaines demandes de règlement concernant les orthèses, les chaussures orthopédiques et les bas de soutien ont soulevé des préoccupations. Ces demandes font présentement l'objet d'une enquête. Il est essentiel de savoir ce qui constitue une demande frauduleuse afin de prévenir la fraude en avantages sociaux et vous assurer de jouir de produits et de services de qualité.

## **Ne soyez pas victime d'une fraude en avantages sociaux. Les commandements**

*Utilisez votre régime aux fins prévues – pour recevoir les traitements médicalement nécessaires.*

*Réduisez le risque de fraude en consultant la liste des fournisseurs dignes de confiance dans votre région (Nous donnons plus loin des liens aux organismes qui encadrent les professionnels travaillant dans le domaine des orthèses).*

*Évitez de signer un formulaire de demande de règlement vierge et de laisser le fournisseur remplir et présenter la demande. En signant, vous devenez responsable de la demande qui est présentée.*

*Évitez de présenter une demande de règlement pour des produits gratuits que vous recevez comme récompense pour avoir choisi un fournisseur particulier.*

*Évitez de présenter une demande de règlement pour des produits ou des services que vous n'avez pas encore reçus ou pour lesquels vous n'avez pas encore payé.*

*Ne permettez pas à un fournisseur de vous facturer et d'annuler ensuite les frais, d'échanger des chèques (vous payez le fournisseur et il vous rembourse) ou d'effectuer une fausse transaction au comptant. Cette action est considérée comme la falsification d'une « preuve de paiement ».*

*Évitez d'obtenir des produits pour des amis ou des membres de la famille qui ne sont pas couverts par votre régime d'avantages.*

La fraude touche tout le monde car elle peut entraîner la hausse du coût du régime d'avantages et le paiement de primes plus élevées. Le RAEO et son partenaire, la Financière Manuvie, restent à l'affût des activités inappropriées et font enquête au besoin afin de vous protéger vous et votre régime d'avantages contre les fraudes. Vous pouvez faire votre part en vous renseignant sur les produits et les services pour lesquels vous présentez une demande de règlement et en faisant appel à des fournisseurs dignes de confiance. Votre collaboration nous aidera à prévenir la fraude en avantages sociaux.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec les services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847 ou vous rendre au [www.servicesraeo.com](http://www.servicesraeo.com).

### **Liens utiles :**

[www.cocoo.on.ca](http://www.cocoo.on.ca) (College of Chiropractors of Ontario)

[www.cpeds.ca](http://www.cpeds.ca) (College of Pedorthics of Canada)

[www.cbcpo.ca/fr/](http://www.cbcpo.ca/fr/) (Conseil canadien de la certification des prothésistes et orthésistes)

0911



OTIP RAEO®